

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DASCO 54G Collèges publics parisiens - Subventions (163 738 euros) au titre du budget participatif.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui propose l'attribution de subventions d'investissement aux collèges publics parisiens dans le cadre du budget participatif des collèges (163 738 euros) ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des subventions d'investissement sont attribuées aux 7 collèges publics parisiens, pour un montant total 163 738 euros, soit une subvention de 1 432 euros pour le collège Pierre Alviset (5e), de 19 695 euros pour le collège Rodin (13e) de 39 512 euros pour le collège Daniel Mayer (18e), de 22 391 euros pour le collège Edgar Varèse (19e), de 39 448 euros pour le collège Méliès (19e) et de 26 260 euros pour le collège Henri Matisse (20e) dans le cadre de l'édition 2017 du budget participatif des collèges enfin une subvention de 15 000 euros est attribuée au collège Rognoni (5e) dans le cadre de l'édition 2018.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget départemental d'investissement de l'exercice 2018, chapitre 204, nature 20431, fonction P0382, AP 1880602.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO